



**CHATEAURoux
MÉTROPOLe**

Le mardi 19 décembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 12 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (41) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, Monsieur Jean François MORIN.

Délibération affichée et
exécutoire le :

21/12/2023

Excusé(s) (12) : M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Danielle FAURE ayant donné procuration à M. Maxime GOURRU, M. Jacques BREUILLAUD ayant donné procuration à M. Gilles CARANTON, M. Philippe GUERINEAU ayant donné procuration à M. Christian BARON, M. François JOLIVET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS.

16 : Attribution de compensation : calendrier définitif de versement et remboursement pour l'année 2023

Par délibération en date du 13 décembre 2022, le Conseil communautaire a fixé le calendrier provisoire de versement aux communes membres, de l'attribution de compensation pour l'année 2023.

Suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 07 février 2023, portant sur le transfert de certaines voiries, il convient d'appliquer les ajustements nécessaires en décembre et de ce fait, de ramener le montant définitif de l'attribution de compensation à reverser à **19 763 262,70 €**.

Aussi, le tableau récapitulatif de l'attribution de compensation 2023 est fixé ainsi qu'il suit :

Attribution de compensation à verser

	Montant définitif 2023	Cumul des versements effectués jusqu'en novembre	solde à verser en décembre
Ardentes	280 283,24 €	256 927,00 €	23 356,24 €
Arthon	227 504,98 €	208 549,00 €	18 955,98 €
Châteauroux	15 741 392,43 €	14 587 287,00 €	1 154 105,43 €
Coings	148 500,10 €	136 125,00 €	12 375,10 €
Déols	638 600,34 €	557 865,00 €	80 735,34 €
Diors	630 952,00 €	578 369,00 €	52 583,00 €
Etrechet	219 033,00 €	200 783,00 €	18 250,00 €
Jeu les bois	25 739,15 €	23 595,00 €	2 144,15 €
le Poinçonnet	877 802,36 €	804 650,00 €	73 152,36 €
Luant	131 541,68 €	120 582,00 €	10 959,68 €
Montierchaume	209 097,27 €	191 675,00 €	17 422,27 €
Saint Maur	632 816,15 €	580 085,00 €	52 731,15 €
Total	19 763 262,70 €	18 246 492,00 €	1 516 770,70 €

Attribution de compensation à percevoir

	Montant définitif 2023	Cumul des perceptions effectuées jusqu'en novembre	Solde à percevoir en décembre
Mâron	25 664,18 €	25 664,18 €	0,00 €
Sassierges Saint Germain	7 219,00 €	7 219,00 €	0,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire:

- d'adopter le calendrier définitif de versement et de remboursement de l'attribution de compensation de l'année 2023 selon les modalités définies précédemment.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance

Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT